

M. Fleming: Le premier ministre consent-il à ce que lecture soit donnée de cette seconde lettre?

Le très hon. M. St-Laurent: Si le député ne veut pas les entendre, je veux bien m'arrêter là.

M. Fleming: Je veux les entendre toutes les deux.

Le très hon. M. St-Laurent: Je vais donner lecture des deux. Voici:

Message du très honorable Louis-S. St-Laurent
au
très honorable sir Anthony Eden

Un membre en vue de l'opposition officielle a déclaré publiquement que, lorsque notre Parlement se réunira dans un proche avenir, il demandera le dépôt d'une des communications que je vous ai adressées récemment en réponse à l'une des vôtres.

Il est évident que cette correspondance entre nous ne saurait être publiée par fragments et que, si l'une de ces communications confidentielles est publiée, elles doivent toutes l'être.

Une question semblable s'est posée dans notre Parlement voici quelque huit ans au sujet de communications semblables échangées entre M. Churchill et M. Mackenzie King sur la situation internationale qui existait quelque sept ans plus tôt.

Le gouvernement de M. Attlee a pensé alors que de telles communications ne devraient jamais être publiées parce que, comme il disait: "De tels télégrammes sont exprimés en des termes pré-supposant qu'ils ne seront pas publiés, et ce serait porter atteinte au régime de communications entières et franches entre les gouvernements de Sa Majesté si des télégrammes de cette sorte devaient être rédigés en tenant compte de la possibilité que cette règle puisse éventuellement ne pas être observée."

J'aimerais savoir quelle serait actuellement votre attitude et celle du gouvernement du Royaume-Uni à propos des communications confidentielles que nous avons récemment échangées entre nous.

J'aimerais consigner ce message et votre réponse au compte rendu de nos débats, afin qu'on puisse s'y reporter plus tard à l'occasion de toute autre demande en vue de rendre publiques des communications confidentielles.

Ce message est daté du 21 novembre 1956. Voici la réponse:

Message du très honorable sir Anthony Eden
au
très honorable Louis-S. St-Laurent

Je vous remercie de votre message et de m'avoir consulté à propos de la possibilité de rendre publiques les communications récemment échangées entre nous.

L'attitude du gouvernement du Royaume-Uni au sujet d'une telle publication demeure identique à celle qui a été exprimée par ses prédécesseurs à l'occasion de vous mentionnez dans votre lettre. Pour qu'il y ait entre les gouvernements des pays du Commonwealth cet échange de vues parfaitement intime et franc sur lequel seul peut se fonder une ligne de conduite, il est essentiel, à notre avis, que nous puissions tous procéder d'après le principe qu'une telle correspondance doit être et demeurer confidentielle et ne doit pas être publiée. C'est le principe que nous avons constamment suivi dans notre pays et, justement, il a été réitéré encore tout dernièrement, le 15 novembre, en réponse à une question posée à la Chambre des communes.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

Je suis sûr que c'est la seule pratique possible. Le 23 novembre 1956.

Je regrette qu'il en soit ainsi, car on a fait des déclarations, ou du moins on a rapporté qu'elles ont été faites,—non seulement dans notre pays, mais au Royaume-Uni,—selon lesquelles j'avais adressé une réponse cinglante à sir Anthony Eden. Je ne suis pas libre de dévoiler cette correspondance.

M. Diefenbaker: Vous n'êtes pas libre de la décrire non plus, si elle est confidentielle.

Le très hon. M. St-Laurent: Je demande pardon à l'honorable député.

M. Diefenbaker: Vous ne seriez pas libre de la décrire non plus, ni de lui donner une explication unilatérale, etc.

Le très hon. M. St-Laurent: Non. Mais je dirai que toute assertion du genre n'a pas le moindre fondement en fait.

Je dirai qu'il s'agit d'une correspondance officielle qui restera dans les archives; si les honorables vis-à-vis, parvenant à notre situation actuelle, choisissent de vérifier si je disais la vérité quand je niais le moindre bien-fondé de pareilles assertions à ce sujet, ils trouveront une corroboration de la déclaration que je fais ici aujourd'hui.

L'hon. M. Sinclair: Un autre chef aimerait-il poser des questions?

Le très hon. L.-S. St-Laurent: L'autre alinéa de l'amendement se lit ainsi qu'il suit:

aient suivi avec soumission la ligne de conduite irrationnelle des États-Unis d'Amérique et aient ainsi favorisé une attitude fanfaronne et provocatrice de la part du dictateur égyptien;

Eh! bien, en deux occasions des résolutions appuyées par la délégation des États-Unis n'ont pas obtenu notre appui. Si c'est suivre avec soumission la ligne de conduite irrationnelle des États-Unis, alors ma façon de comprendre les mots ne concorde pas avec celle des auteurs de cet alinéa de l'amendement à la motion tendant à la présentation d'une Adresse.

Le troisième alinéa se lit ainsi qu'il suit: aient placé le Canada dans la situation humiliante d'accepter les diktats du président Nasser.

Je crois en avoir dit assez là-dessus pour montrer que cette déclaration ne se fonde pas sur les faits, et, que le président Nasser ait ou non dicté ses volontés à quelqu'un, il ne nous en a certainement dicté aucune et ne le fera certainement pas. Ce qui a été dit en Égypte à notre représentant diplomatique, que cela ait été sincère ou non, c'est que le colonel Nasser désirait vivement rester en bons termes avec le gouvernement canadien et appréciait vivement les propositions faites par le gouvernement canadien pour régler